

Addenda au manuel de fonctionnement

DISQUE DE MISE A JOUR 2010 POUR NAVIGATION DVD

CNDV-100MT

Cette mise à jour logicielle modifiera l'accès à certaines fonctions et à certaines informations. Si ces changements sont destinés à améliorer le confort d'utilisation de la plupart des consommateurs, Pioneer et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour tout préjudice lié à ces modifications.

<http://www.pioneer.eu>

Visit www.pioneer.co.uk (or www.pioneer.eu) to register your product.
Visite www.pioneer.es (o www.pioneer.eu) para registrar su producto.
Zum Registrieren Ihres Produktes besuchen Sie bitte www.pioneer.de (oder www.pioneer.eu) .
Visitez www.pioneer.fr (ou www.pioneer.eu) pour enregistrer votre appareil.
Si prega di visitare il sito www.pioneer.it (o www.pioneer.eu) per registrare il prodotto.
Bezoek www.pioneer.nl (of www.pioneer.eu) om uw product te registreren.
Посетите www.pioneer-rus.ru (или www.pioneer.eu) для регистрации приобретенного Вами изделия.

PIONEER CORPORATION

1-1, Shin-ogura, Saiwai-ku, Kawasaki-shi,
Kanagawa 212-0031, JAPAN

PIONEER ELECTRONICS (USA) INC.

P.O. Box 1540, Long Beach, California 90801-1540, U.S.A.
TEL: (800) 421-1404

PIONEER EUROPE NV

Haven 1087, Keetberglaan 1, B-9120 Melsele, Belgium/Belgique
TEL: (0) 3/570.05.11

Publié par Pioneer Corporation.
Copyright © 2010 par Pioneer Corporation.
Tous droits réservés.

Imprimé en Belgique
<CRB3464-A> EU
MAN-CNDV-100MT-FR

<KYTZX> <10F00000>

Précautions

- Lisez la totalité du manuel avant de mettre à jour le programme de votre système de navigation.
- Les écrans donnés en exemple peuvent être différents des écrans réels. Les écrans réels peuvent être modifiés sans préavis suite à des améliorations de performances et de fonctions.

Modèles à mettre à jour

Ce progiciel peut mettre à jour les programme logiciel et la base de données des modèles suivants :
AVIC-D3, AVIC-X3II, AVIC-X3, AVIC-X1BT, AVIC-X1R, AVIC-X1

Vue d'ensemble du manuel

Ce manuel est un document supplémentaire qui résume les points qui seront renouvelés après la mise à niveau de votre système de navigation en utilisant CNDV-100MT.

Pour les clients utilisant AVIC-D3, AVIC-X3, AVIC-X3II, CNDV-80MT ou CNDV-90MT

Si vous mettez à niveau le système de navigation avec ce disque, les points suivants sont modifiés.

- Base de données de la carte
- Images en arrière-plan (Uniquement pour AVIC-D3)

Les autres opérations correspondent principalement à celles au moment de l'achat du matériel. Utilisez le Manuel de fonctionnement accompagnant le progiciel du matériel comme référence principale.

Pour les clients utilisant AVIC-X1R, AVIC-X1BT, CNDV-60M ou CNDV-70M

Seule la base de données de la carte est actualisée avec les données les plus récentes (toutes les opérations restent identiques). Même si vous mettez à niveau AVIC-X1R avec ce disque, les fonctions AV suivantes ne deviennent pas identiques à celles de AVIC-X1BT.

- Fonctions sur les touches matériel
- Téléphonie mains libres avec la technologie sans fil Bluetooth (source TEL)
- Fonctions pour l'iPod

Les autres opérations correspondent principalement à celles au moment de l'achat du matériel. Utilisez le Manuel de fonctionnement accompagnant le progiciel du matériel comme référence principale.

Pour les clients utilisant AVIC-X1

En mettant à niveau AVIC-X1 avec ce disque, de nombreux changements auront lieu, dont des changements à la configuration du menu. Pour les opérations autres que celles décrites dans ce manuel, obtenez le Manuel de fonctionnement pour AVIC-X1R et utilisez-le comme référence principale. Même si vous mettez à niveau AVIC-X1 avec ce disque, les fonctions AV suivantes ne deviennent pas identiques à celles de AVIC-X1BT.

- Fonctions sur les touches matériel
- Téléphonie mains libres avec la technologie sans fil Bluetooth (source TEL)
- Fonctions pour l'iPod

Si vous avez déjà mis à niveau le AVIC-X1 en utilisant CNDV-50MT, il n'est pas nécessaire d'obtenir le Manuel de fonctionnement pour AVIC-X1R. Utilisez le Manuel de fonctionnement fourni avec CNDV-50MT comme référence principale.

Obtenez le manuel en le téléchargeant d'Internet

Visitez notre site :

<http://www.pioneer.eu>

Téléchargez le manuel si vous le souhaitez.

Si vous ne parvenez pas à obtenir le manuel sur Internet

Obtenez-le en

- envoyant un courriel à : info@pioneer-eur.com
- écrivant à :
Pioneer Europe NV, European Service Division
Haven 1087, Keetberglaan 1, B-9120 Melsele, Belgium/Belgique

Veillez à lire les descriptions suivantes

Accord de licence

Vous y trouverez l'accord de licence de ce logiciel. Veillez à le lire avant d'utiliser le logiciel.

À propos de la base de données

Il s'agit de remarques sur la base de données de la carte et la date d'enregistrement.

Autres mesures de précautions

Vous y trouverez des précautions importantes relatives à l'utilisation de ce logiciel.

Accord de licence

PIONEER CNDV-100MT

CE DOCUMENT EST UN ACCORD LÉGAL ENTRE VOUS, L'UTILISATEUR FINAL ET PIONEER CORP. (JAPON) (appelé "PIONEER"). VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CET ACCORD AVANT D'UTILISER LE LOGICIEL INSTALLÉ SUR LES PRODUITS PIONEER. EN UTILISANT LE LOGICIEL INSTALLÉ SUR LES PRODUITS PIONEER, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE TENU PAR LES CONDITIONS DU PRÉSENT ACCORD. LE LOGICIEL INCLUT UNE BASE DE DONNÉES SOUS LICENCE DE FOURNISSEUR(S) TIERS ("FOURNISSEURS") ET LES CONDITIONS DES FOURNISSEURS SÉPARÉES, JOINTES AU PRÉSENT ACCORD, S'APPLIQUENT À VOTRE UTILISATION DE LA BASE DE DONNÉES (reportez-vous à *CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES A TELE ATLAS*). SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS TOUTES CES CONDITIONS, VEUILLEZ RETOURNER LES PRODUITS PIONEER (Y COMPRIS LE LOGICIEL ET LES DOCUMENTS ÉCRITS) DANS LES CINQ (5) JOURS SUIVANT RÉCEPTION DES PRODUITS, AU REVENDEUR PIONEER AGRÉÉ À L'ADRESSE OU VOUS LES AVEZ ACHETÉS.

1 OCTROI DE LICENCE

Pioneer vous accorde un droit non transférable et non exclusif d'utilisation du logiciel installé sur les produits Pioneer (appelé le "Logiciel") et de la documentation concernée uniquement pour votre usage personnel ou pour une utilisation interne au sein de votre entreprise, uniquement sur les produits Pioneer.

Accord de licence

Vous ne pouvez pas effectuer de copie, rétro-ingénierie, traduction, port, modification ou travaux dérivés du Logiciel. Vous ne pouvez pas prêter, louer, divulguer, vendre, attribuer, donner à bail, accorder une sous-licence, mettre sur le marché ou transférer le Logiciel ou l'utiliser d'une manière quelconque non expressément autorisée par cet accord. Vous ne pouvez pas extraire ou essayer d'extraire le code source ou la structure de la totalité ou d'une partie du Logiciel par rétro-ingénierie, démontage, décompilation ou tout autre moyen. Vous ne pouvez pas utiliser le Logiciel pour faire fonctionner un bureau de service ou pour toute autre finalité, liée au traitement de données pour d'autres personnes ou entités. Pioneer et les personnes autorisées conserveront tous les droits d'auteur, secrets commerciaux, brevets et autres droits de propriété sur le Logiciel. Le Logiciel est protégé par des droits d'auteur et il ne peut être copié, même modifié ou fusionné avec d'autres produits. Vous ne pouvez pas altérer ou modifier les mentions de copyrights ou des droits exclusifs du propriétaire présents dans le Logiciel. Vous pouvez transférer tous vos droits de licence sur le Logiciel, la documentation qui s'y rapporte et une copie de l'Accord de Licence à un tiers, à condition que celui-ci lise et accepte les conditions générales de ce document.

2 CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Le Logiciel et sa documentation vous sont fournis sur une base "EN L'ÉTAT". PIONEER ET LES PERSONNES AUTORISÉES (dans les articles 2 et 3, Pioneer et les personnes autorisées seront appelées collectivement "Pioneer") N'ACCORDENT ET VOUS NE RECEVEZ AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET TOUTES LES GARANTIES DE CARACTÈRE MARCHAND ET DE QUALITÉ POUR QUELQUE BUT PARTICULIER QUE CE SOIT SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES. CERTAINS PAYS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION

DES GARANTIES IMPLICITES, DE SORTE QUE L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. Le Logiciel est complexe et il peut renfermer certains défauts, erreurs ou imprécisions. Pioneer ne garantit pas que le Logiciel satisfera vos besoins ou votre attente, que son fonctionnement sera exempt d'erreur ou ininterrompu et que toutes les imprécisions peuvent être corrigées et le seront. En outre, Pioneer n'accorde aucune garantie en ce qui concerne l'emploi ou les résultats de l'emploi du Logiciel en termes de précision, de fiabilité, etc.

3 LIMITE DE RESPONSABILITÉ

EN AUCUN CAS PIONEER NE SERA TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES, RÉCLAMATION OU PERTE QUE VOUS AVEZ ENCOURUS (Y COMPRIS ET SANS LIMITATION LES DOMMAGES COMPENSATEURS, ACCESSOIRES, INDIRECTS, SPÉCIAUX, CONSÉQUENTS OU EXEMPLAIRES, PERTES DE PROFITS, VENTES OU AFFAIRES PERDUES, FRAIS, INVESTISSEMENTS OU ENGAGEMENTS EN LIAISON AVEC UNE AFFAIRE, PERTE DE BONNE VOLONTÉ, OU DÉGÂTS) RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, MÊME SI PIONEER A ÉTÉ INFORMÉ, SAVAIT OU POUVAIT AVOIR CONNAISSANCE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. CETTE LIMITATION S'APPLIQUE À TOUTES LES CAUSES D'ACTION EN JUSTICE, Y COMPRIS ET SANS LIMITATION, RUPTURE DE CONTRAT, RUPTURE DE GARANTIE, NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ STRICTE, REPRÉSENTATION ERRONÉE ET AUTRES TORTS. SI LA RENONCIATION DE GARANTIE DE PIONEER OU LA LIMITATION DE GARANTIE, ÉNONCÉE DANS CET ACCORD, DEVIENT POUR UNE RAISON QUELCONQUE NON EXÉCUTOIRE OU INAPPLICABLE, VOUS ACCEPTEZ QUE LA RESPONSABILITÉ DE PIONEER NE DÉPASSERA PAS CINQUANTE POUR CENT (50 %) DU PRIX PAYÉ PAR VOUS POUR LE PRODUIT PIONEER CI-INCLUS.

Certains pays n'autorisent pas certaines exclusions de responsabilité ou limitations de dommages, et dans cette mesure, la limitation d'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. Cette clause de renonciation de garantie et de limitation de responsabilité peut ne pas s'appliquer dans la mesure où toute disposition de la présente garantie est interdite par les lois nationales ou locales qui ne peuvent être préemptées.

4 ASSURANCES DE LOI D'EXPORTATION

Vous convenez et certifiez que ni le Logiciel ni d'autres données techniques reçues de Pioneer, ni le produit direct desdites, seront exportés hors du pays ou du département (le "Pays") régi par le gouvernement détenant le pouvoir de juridiction ("Gouvernement"), sauf si cela est autorisé et permis par les lois et réglementations du Gouvernement. Si vous avez acquis le Logiciel de façon légale hors du Pays, vous convenez de ne pas réexporter le Logiciel ni d'autres données techniques reçues de Pioneer, non plus que le produit direct desdites, sauf si les lois et réglementations du Gouvernement et les lois et réglementations de la juridiction dans laquelle vous avez obtenu le Logiciel le permettent.

5 RÉSILIATION

Cet Accord reste en vigueur jusqu'à ce qu'il soit résilié. Vous pouvez le résilier à tout moment en détruisant le Logiciel. L'Accord sera résilié également si vous n'en respectez pas les clauses ou les conditions. Lors de cette résiliation, vous acceptez de détruire le logiciel.

6 DIVERS

Le présent document constitue l'Accord complet entre Pioneer et vous en ce qui concerne son objet. Aucun amendement de cet Accord n'entrera en vigueur sans le consentement écrit de Pioneer. Si une clause quelconque de cet Accord est déclarée invalide ou inapplicable, les stipulations restantes

resteront pleinement en vigueur et effectives.

CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES A TELE ATLAS

Cet accord légal a été rédigé en anglais à l'origine et traduit ici uniquement pour permettre au lecteur d'en comprendre le contenu. En conséquence, l'accord traduit N'EST PAS légalement identifié au texte anglais d'origine.

Conditions de l'accord de licence utilisateur final

LE PRÉSENT ACTE CONSTITUE UN ACCORD (L' "ACCORD") ENTRE VOUS, UTILISATEUR FINAL, ET PIONEER et ses bailleurs de licence de produits informatiques (parfois communément appelés "Bailleurs de licence"). L'UTILISATION DE VOTRE COPIE DES DONNÉES SOUS LICENCE IMPLIQUE VOTRE ACCEPTATION DES CONDITIONS DU PRÉSENT ACCORD.

1 Octroi de licence.

Les Bailleurs de licence vous octroient une licence qui n'est ni transférable et qui est non exclusive pour l'exploitation des données de carte et des adresses commerciales utiles (les "POI"), appartenant à Tele Atlas, (appelées ensemble, les "Données") contenues dans ces disques, à des fins d'utilisation personnelle et non commerciale. Elles ne doivent pas être utilisées dans un bureau de service ou pour tout autre usage impliquant le traitement de données d'autres personnes ou entités. Vous pouvez disposer d'une (1) copie de Données pour archive ou en guise de sauvegarde de secours uniquement mais vous ne pouvez pas recopier, reproduire, modifier, effectuer des travaux dérivatifs, dériver la structure ou désosser les Données. Ces dernières sont strictement réservées à l'exploitation avec le ou les produits PIONEER. Les Données contiennent des informations et des matériaux confidentiels et propriétaires. Elles peuvent inclure des secrets

commerciaux et en conséquence, vous vous engagez à respecter la confidentialité de ces Données et à ne pas les divulguer intégralement ou partiellement sous quelque forme que ce soit, y compris, location, bail, publication, licence, sous-licence ou transfert à une partie tierce quelconque. Il est en outre strictement interdit de télécharger les cartes numériques et les programmes contenus dans les Données ou de les transférer vers un autre porteur de données ou ordinateur. Il est également interdit de supprimer ou d'obscurcir les droits d'auteur, l'avis de marques commerciales ou la légende restreinte.

2 Propriété.

Les Données sont protégées par des droits d'auteurs appartenant à Tele Atlas et à ses Bailleurs de licence qui en détiennent le droit. Vous convenez de ne pas modifier, supprimer, oblitérer ou obscurcir les avis de droits d'auteur ou la légende propriétaire contenus dans les Données. Les droits d'auteur actuels sont couverts dans la Section 12 ci-dessous.

3 Limite de responsabilité. NI TELE ATLAS NI SES FOURNISSEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE COMPENSATEUR, CONSÉQUENT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE OU EXEMPLAIRE, DÉCOULANT DE CET ACCORD, NOTAMMENT LA PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES OU FRAIS DE RÉPARATION, PERTE D'EXPLOITATION OU INTERRUPTIONS D'ACTIVITÉ OU DOMMAGES SIMILAIRES ET CELA QUE LES FOURNISSEURS AIENT ÉTÉ PRÉALABLEMENT INFORMÉS OU NON DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGE. NONOBTANT TOUTE CLAUSE CONTRAIRE CONTENUE DANS LES PRÉSENTES, TELE ATLAS N'A AUCUNE OBLIGATION MONÉTAIRE ENVERS LE SOUS-SIGNE QUANT AUX CAUSES, QUELLES QU'ELLES SOIENT (INDÉPENDAMMENT DE LA FORME D'ACTION) CONFORMÉMENT OU CONNEXE AU PRÉSENT ACCORD.

4 Limitation de responsabilité de garantie.

LES DONNÉES SONT FOURNIES "EN L'ÉTAT" ET AVEC "TOUTES LES ERREURS", ET PIONEER, SES BAILLEURS DE LICENCE, AINSI QUE SES DISTRIBUTEURS ET FOURNISSEURS AGRÉÉS (COLLECTIVEMENT APPELÉS "FOURNISSEURS") DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE NON-VIOLATION, QUALITÉ MARCHANDE, EFFECTIVITÉ, INTÉGRALITÉ, EXACTITUDE, TITRE ET ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. PIONEER, SES BAILLEURS DE LICENCE ET FOURNISSEURS NE GARANTISSENT PAS QUE CES DONNÉES SATISFERONT À VOS EXIGENCES, NI QUE L'EXPLOITATION DES DONNÉES NE SERA PAS INTERROMPUE OU EXEMPTÉ D'ERREURS. AUCUN CONSEIL VERBAL OU PAR ÉCRIT FOURNI PAR PIONEER, SES BAILLEURS DE

LICENCE, SES FOURNISSEURS OU UN DE LEURS EMPLOYÉS RESPECTIFS NE CONSTITUE UNE GARANTIE OU N'ENGAGE DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT LA RESPONSABILITÉ DE PIONEER, DE SES BAILLEURS OU FOURNISSEURS, ET VOUS NE POUVEZ VOUS BASER SUR CES INFORMATIONS OU CONSEILS. CE DÉNI DE RESPONSABILITÉ CONSTITUE UNE CONDITION ESSENTIELLE DU PRÉSENT ACCORD ET VOUS ACCEPTEZ LES DONNÉES SUR CETTE BASE.

5 Résiliation.

Le présent Accord sera immédiatement et automatiquement résilié, sans préavis, en cas de violation de votre part d'une de ses dispositions. Dans l'éventualité d'une résiliation de l'accord, vous vous engagez à restituer les données (notamment l'ensemble de la documentation et des copies) à PIONEER et ses fournisseurs.

6 Indemnité.

Vous acceptez d'indemniser, de protéger et de dégager PIONEER, ses bailleurs de licence et ses fournisseurs (notamment leurs bailleurs, fournisseurs, cessionnaires, filiales, sociétés affiliées respectifs, ainsi que les membres de direction, directeurs, employés, actionnaires, agents et représentants respectifs) de toute responsabilité, perte, préjudice (y compris les blessures entraînant la mort), demande, poursuite, frais, dépenses ou de toute autre réclamation de quelque nature que ce soit, y compris et sans limitation, les honoraires d'avocat découlant de ou relatifs à l'utilisation ou la détention des données.

7 Provisions supplémentaires concernant les Données sur le Royaume Uni et l'Irlande du Nord uniquement.

- 1 L'Utilisateur final n'est pas en droit de supprimer ou d'obscurcir les droits d'auteur, la marque commerciale ou la légende restrictive appartenant à Ordnance Survey.

Accord de licence

- Renoncer à toute garantie d'Ordnance Survey, qu'elle soit expresse ou implicite y compris, sans toutefois s'y limiter, les garanties implicites de non violation, commercialisation, intégralité, exactitude et adaptabilité pour un usage particulier. L'Utilisateur final doit reconnaître qu'Ordnance Survey n'offre aucune garantie et ne fait aucune représentation prouvant que les données de Tele Atlas® MultiNet® sur le Royaume Uni sont complètes, précises et/ou actualisées et que dans le cadre des termes essentiels des Conditions d'utilisation, il est impératif que l'Utilisateur final accepte les données de Tele Atlas® MultiNet® sur le Royaume Uni sur cette base. Les Données peuvent inclure les données des bailleurs de licence, y compris Ordnance Survey.
- Renoncer à toute responsabilité d'Ordnance Survey concernant les données de Tele Atlas® MultiNet® sur le Royaume Uni.
- Interdire l'utilisation des données de Tele Atlas® MultiNet® sur le Royaume Uni en format imprimé, publié qui pourrait créer un Produit à valeur ajoutée à distribuer librement ou à vendre au public sans permission préalable d'Ordnance Survey.
- Indemniser Ordnance Survey de toute réclamation, demande ou action, quelle que soit la nature de la cause de la réclamation, la demande ou de l'action prétendant qu'il y a eu perte, frais, dépenses, dommages ou blessures (y compris les blessures entraînant la mort) découlant de l'utilisation des données de Tele Atlas® MultiNet® sur le Royaume Uni.
- L'Utilisateur final accepte l'obligation de fournir, sur demande, à Ordnance Survey les informations sur les produits et/ou les services contenant et/ou dérivés des Licenses Tele Atlas Products qu'il fabrique.
- L'Utilisateur final est tenu responsable auprès d'Ordnance Survey en cas de découverte d'infraction aux termes contractuels

susmentionnés.

L'Utilisateur final accepte l'obligation de fournir, sur demande, à Ordnance Survey les informations sur les produits et/ou les services contenant et/ou dérivés des Produits sous licence qu'il fabrique.

Audits

Les droits de Tele Atlas tels que définis dans le présent Accord s'appliquent également aux auditeurs d'Ordnance Survey et/ou au National Audit Office en cas de livraison des données sur le RU. Toute somme réglable sera soumise à un intérêt de deux pour cent (2%) par rapport au taux de base de la National Westminster Bank plc à compter de la date à laquelle ladite somme était échue jusqu'à la date du paiement (que ce soit avant ou après le jugement).

Ordnance Survey et/ou National Audit Office ont le droit d'auditer les documents comptables ou les comptes de l'Utilisateur final directement selon les termes applicables au Licencié en vertu du présent Accord de sorte que Ordnance Survey a le droit d'auditer n'importe quel fournisseur de produits et/ou services contenant et/ou étant dérivés des Licensed Tele Atlas Products.

Le Licencié convient par la présente qu'en cas de découverte d'infraction, les Utilisateurs finaux ayant commis l'infraction et le Licencié seront conjointement et individuellement responsables auprès d'Ordnance Survey.

8 Provisions supplémentaires concernant les Données sur la Norvège uniquement.

Il est interdit à l'Utilisateur final d'exploiter les données de Tele Atlas® MultiNet® sur la Norvège pour créer des cartes numériques ou imprimées à des fins commerciales, qui soient semblables aux produits nationales de base de Norwegian Mapping Authority.

9 Provisions supplémentaires pour les adresses utiles principales (les "POI") de Tele Atlas®. Conformément aux produits Tele Atlas sous licence des POI :

(Les provisions suivantes ne font référence qu'aux produits contenant les adresses utiles principales de Tele Atlas®.)

L'Utilisateur final s'engage plus particulièrement à ne pas :

- à moins d'une indication contraire stipulée dans les présentes, octroyer une licence ou fournir d'une manière quelconque les produits Tele Atlas sous licence des POI à une partie tierce quelconque dans l'objectif de revendre, concéder une sous-licence, redistribuer ou dans l'objectif de compiler, améliorer, vérifier, compléter, ajouter ou supprimer d'une liste de publipostage, de répertoires géographiques ou commerciaux, de répertoires classifiés, de publicité classifiée qui seraient fournis, vendus, loués, publiés ou d'une manière quelconque fournis à une partie tierce ;
- mettre à disposition les produits Tele Atlas sous licence des POI dans un environnement en ligne à moins qu'une sécurité et/ou un cryptage appropriés n'aient été mis en place afin d'empêcher tout accès non autorisé aux produits Tele Atlas sous licence des POI ; et
- utiliser les produits Tele Atlas sous licence des POI, soit intégralement soit partiellement, comme facteur pour (i) l'établissement d'une admissibilité individuelle à un crédit ou une assurance ; (ii) d'une connexion avec une assurance de souscription individuelle ; (iii) l'évaluation d'un individu pour emploi ou promotion, la réaffectation ou le maintien du poste d'un employé ; (iv) en connexion avec une détermination de l'admissibilité d'un individu pour l'octroi d'une licence ou d'autres avantages par un organisme gouvernemental ou (v) la sollicitation de survivants ou de personnes décédées.
- créer des publipostages ou des listes télémarketing à moins d'une autorisation en vertu du présent Accord.

(e) l'Utilisateur final installera les produits Tele Atlas sous licence des POI sur Internet en les protégeant à l'aide d'un pare-feu et mettra en place un système de contrôle destiné à (i) protéger l'intégrité des produits Tele Atlas sous licence des POI ; (ii) gérer l'accès aux produits Tele Atlas sous licence des POI et (iii) empêcher l'usage ou la copie non autorisé des produits Tele Atlas sous licence des POI.

10 Provisions supplémentaires pour le produit Tele Atlas sous licence de l'icône de marque Tele Atlas® ("Icône de la marque Licensed Tele Atlas Product") :

(Les provisions suivantes ne font référence qu'aux produits contenant le produit Tele Atlas sous licence de l'icône de marque Tele Atlas®.)

- L'exploitation de l'Utilisateur final du produit Tele Atlas sous licence de l'icône de marque Tele Atlas et de toute partie le composant, est limitée à l'utilisation exclusive aux fins d'amélioration de la valeur et/ou l'utilisation de données vectorielles spatiales fournies ou fabriquées par Tele Atlas. Nonobstant tout énoncé contraire dans les présentes ou dans toute pièce jointe ou annexe s'y rapportant, en aucun cas, l'Utilisateur final n'est en droit de se servir du produit Tele Atlas sous licence de l'icône de marque Tele Atlas ou de toute partie le composant conjointement avec des données vectorielles spatiales de la rue fournies ou fabriquées par une partie autre que Tele Atlas. L'Utilisateur final peut uniquement se servir des icônes, noms de marque, logos, marques commerciales ou autres fonctions dans (et non en dehors de) les données de la carte. En outre, l'Utilisateur final ne doit pas modifier la couleur, la forme, la taille ou l'orientation du produit Tele Atlas sous licence de l'icône de marque Tele Atlas tel qu'il lui a été fourni sans une approbation préalable par écrit de Tele Atlas.

- Le Licencié convient que l'exploitation du produit Tele Atlas sous licence de l'icône de marque Tele Atlas est soumise aux conditions générales stipulées dans le présent Accord. Il peut potentiellement y avoir d'autres conditions et restrictions générales supplémentaires renforcées par une partie tierce et fournies de temps en temps à l'Utilisateur final par le Licencié dans les notes de la version applicable au Produit à valeur ajoutée.
- Si l'Utilisateur final passait un accord commercial pour la publicité, le paiement pour annonce, la promotion ou toute autre exposition payante de marketing de marque semblable avec des propriétaires (ou leurs représentants) de l'une des icônes de marques fournies avec le produit Tele Atlas sous licence de l'icône de marque Tele Atlas, Tele Atlas doit percevoir au moins (25%) des revenus récoltés dans le contexte de tout accord commercial, à moins qu'un autre accord n'ait été conclu à l'avance et par écrit entre les deux parties.

11 Provisions supplémentaires concernant le produit Tele Atlas sous licence des points de repère 3D Tele Atlas® ("points de repère 3D") :

(Les provisions suivantes ne font référence qu'aux produits contenant le produit Tele Atlas sous licence des points de repère 3D Tele Atlas®.)

Le Licencié convient d'inclure le plus tôt possible mais non après la première nouvelle version du Produit à valeur ajoutée suite à la réception des points de repère 3D par le Licencié, tout avis de droits d'auteur lié à l'affichage de tels repères sur tous les Produits à valeur ajoutée et dans la case "A propos de" du Produit à valeur ajoutée. Nonobstant les informations susmentionnées, Tele Atlas se réserve le droit de décider, à sa seule discrétion, la suppression d'un des points de repère 3D spécifique dans les versions ultérieures de Licensed

Tele Atlas Products. Si le cas se présente, le Licencié supprime les points de repère 3D en question du Produit à valeur ajoutée dès que possible mais non après la première nouvelle version du Produit à valeur ajoutée suite à la réception de la mise à jour du produit Tele Atlas sous licence par le Licencié. Tele Atlas ne sera en aucun cas responsable de tout dommage potentiel, frais ou dépenses encourus par le Licencié concernant la suppression d'un point de repère 3D par Tele Atlas du produit Tele Atlas sous licence ou de tout manquement à supprimer un point de repère 3D du Produit à valeur ajoutée par le Licencié.

12 Avis de droits d'auteur.

Le Licencié doit afficher de manière ostensible les avis de droits d'auteurs applicables en vigueur pour Licensed Tele Atlas Products sur l'écran de démarrage initial, dans le code, sur le support de stockage, sur l'emballage, dans la section "Aide/A propos de", dans le manuel de l'utilisateur et sur toute image affichée ou imprimée de la carte, pour chaque Produit à valeur ajoutée qui serait basé sur :

- Tele Atlas® MultiNet® Europe*. À compter de la date d'entrée en vigueur, l'avis des droits d'auteur est : "Source des Données © 2009 Tele Atlas B.V."; et, également, "basées sur" :
 - Les données Tele Atlas® MultiNet® sur l'Autriche*. À compter de la date d'entrée en vigueur, l'avis des droits d'auteur est : "© BEV, GZ 1368/2003."
 - Les données Tele Atlas® MultiNet® sur le Danemark*. À compter de la date d'entrée en vigueur, l'avis des droits d'auteur est : "© DAV, toute violation de ces droits d'auteur entraînera des actions judiciaires."
 - Les données Tele Atlas® MultiNet® sur la France*. À compter de la date d'entrée en vigueur, l'avis des droits d'auteur est : "© IGN France.", "Michelin data © Michelin 2009"

- Les données Tele Atlas® MultiNet® sur le Royaume Uni (à l'exclusion de l'Irlande du Nord)*. À compter de la date d'entrée en vigueur, ce qui suit s'applique : Ce produit inclut des données de cartographie sous licence d'Ordnance Survey avec la permission du Controller of Her Majesty's Stationery Office. © Droit d'auteur de la couronne et/ou droit d'auteur de base de données 2009. Tous droits réservés. Numéro de la licence 100026920.
- Les données Tele Atlas® MultiNet® sur l'Irlande du Nord*. À compter de la date d'entrée en vigueur, l'avis des droits d'auteur est : "© Ordnance Survey of Northern Ireland."
- Les données Tele Atlas® MultiNet® sur la Norvège*. À compter de la date d'entrée en vigueur, l'avis des droits d'auteur est : "© Norwegian Mapping Authority, Public Roads Administration / © Mapsolutions."
- Les données Tele Atlas® MultiNet® sur la Russie*: À compter de la date d'entrée en vigueur, l'avis des droits d'auteur est : "© Roskartographia"
- Les données Tele Atlas® MultiNet® sur la Suisse*. À compter de la date d'entrée en vigueur, l'avis des droits d'auteur est : "© Swisstopo."
- Les données Tele Atlas® MultiNet® sur les Pays Bas*. À compter de la date d'entrée en vigueur, l'avis des droits d'auteur est : "Topografische ondergrond Copyright © dienst voor het kadaster en de openbare registers, Apeldoorn 2006."

13 Divers.

Le présent Accord est exclusif et complet entre les Bailleurs de licence et vous-même quant au contenu. Aucun élément du présent Accord ne doit donner naissance à une coentreprise, un partenariat ou une relation principal-agent entre les Bailleurs de licence et

vous-même. Les sections 2, 5 et 7 - 12 continueront d'exister même après l'expiration ou la résiliation du présent Accord. Le présent Accord peut être altéré, modifié uniquement par PIONEER. Vous ne pouvez affecter des parties du présent Accord sans le consentement préalable par écrit de PIONEER. Vous reconnaissez et comprenez que les Données peuvent être soumises à des restrictions d'exportation et convenez de vous conformer aux lois applicables régissant l'exportation. Au cas où une provision ou une partie d'une provision du présent Accord serait déterminée non valide, illégale ou inexécutable, ladite provision ou ladite partie la composant doit être supprimée du présent Accord mais le reste de l'Accord est valide, légal et exécutable selon le champ d'application maximum. Tout avis du présent Accord doit être livré par courrier à PIONEER, Attention Legal Department. ▣

Autres mesures de précautions

À propos de la base de données

À propos des données de la base de données de carte

- Les modifications relatives aux routes, rues/autoroutes, terrains, constructions et autres éléments avant/pendant la période de développement peuvent ne pas être prises en compte dans cette base de données. Et bien sûr, les modifications survenant après cette période ne sont pas prises en compte dans la base de données.
- Indépendamment l'existence de nouveaux bâtiments, les données peuvent être différentes de la condition réelle.
- Pour en savoir plus sur la couverture de la carte de ce système de navigation, consultez les informations sur notre site Web.
- Il est strictement interdit de reproduire et d'utiliser quelque partie de la carte, partiellement ou dans sa totalité, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation du propriétaire des droits d'auteur.
- Si les réglementations de la circulation routière ou les conditions locales diffèrent de ces données, suivez les réglementations de la circulation routière (tels que les panneaux, indications, etc.) et conditions locales (notamment des travaux et les conditions météorologiques).
- Les données de réglementations de la circulation utilisées dans la base de données de la carte s'appliquent uniquement aux véhicules de tourisme de taille standard. Notez que les réglementations concernant les plus grands véhicules, les deux roues et autres véhicules hors standard, ne sont pas incluses dans la base de données.
- Version de carte, Tele Atlas. Rel. 06/2009. ▣

En cas d’anomalie

Si le système de navigation ne fonctionne pas correctement, veuillez vous adresser à votre concessionnaire ou au centre de service Pioneer agréé le plus proche. ▣

Notre site web

Visitez notre site :

http://www.pioneer.eu

- Enregistrez votre produit. Nous conservons les détails de votre achat sur fichier pour vous permettre de consulter ces informations en cas de déclaration de dommage comme la perte ou le vol.
- Notre site Web fournit les informations les plus récentes sur la Pioneer Corporation. ▣

Points renouvelés par cette mise à niveau

Si vous mettez à niveau le système de navigation avec ces disques, celui-ci présentera les modifications suivantes.

Points renouvelés pour tous les modèles

Renouvellement de la base de données de la carte

La base de données de la carte sera modifiée.

Large variété d’informations de repère pour la recherche par Adresse utile

La base de données contient environ 2 millions d’adresses utiles.

- Les catégories que vous pouvez utiliser pour la reconnaissance vocale seront également modifiées. Pour connaître les catégories qu'il est possible de vocaliser, voir l'aide vocale affichée.
- Certaines icônes de repère utilisées dans **Adresse utile**, **Recherche à proximité** et **Information sur les routes** seront modifiées.

Triple disque

Cet paquet adopte le système “Triple disque” afin de contenir une plus grande base de données et une zone de couverture élargie pour l’ouest, le centre et l’est.

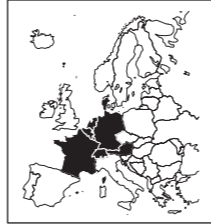
Vous pouvez utiliser un disque selon l’emplacement actuel ou la destination, ce qui vous procurera une utilisation confortable lors de navigation longue distance.

Configuration de données enregistrées sur les disques

La base de données et les cartes à échelle inférieure enregistrées sur chaque disque sont les suivantes :



Disque de régions ouest



Disque de la zone centrale



Disque de régions est

En cas de d’itinéraires de disque croisés

Il est nécessaire de remplacer le disque actuel par un autre disque uniquement lorsque vous réglez votre destination pour l’autre disque. En cas d’itinéraires de disque croisés, il est recommandé de procéder comme suit.

1 Insérez le disque contenant la destination que vous souhaitez régler.

2 Recherchez la destination et réglez-la.

3 Une fois le calcul de l’itinéraire terminé, retirez le disque actuel.

4 Insérez le disque contenant votre emplacement actuel.

- Le système de navigation redémarre automatiquement en conservant la destination et l’itinéraire que vous avez établis.
- Pour lire un DVD-Vidéo ou un CD, retirez le disque DVD de la carte lorsque “Indicateur de mémoire navi” cesse de clignoter.

5 Roulez en direction de votre destination.

- Lorsque vous approchez des zones non enregistrées dans le disque, le système de navigation vous en informe. Remplacez le disque à ce moment-là.
- Si vous retirez le disque et en insérez un autre, le système de navigation redémarre automatiquement et établit un nouvel itinéraire. (Cette opération de “Recalcul” automatique ne peut pas être annulée.) ▣

Points renouvelés pour AVIC-X1 ou AVIC-X1R

Modifications apportées à l’aspect

L’aspect du menu de navigation et du menu AV est modifié comme suit :

Menu Navigation



Menu AV



Nouveautés de la source AV

Icône source

Le dessin des icônes pour chaque source est modifié.

Touche tactile [ESC]

Le nom de certaines touches tactiles change de [ESC] à [HIDE].

Point renouvelé sur l’écran de fonction MP3

L’icône de dossier est ajoutée à la touche tactile [UP].

L’extension de fichier (.mp3) s’affiche après affichage d’une piste dans la liste des pistes et des informations détaillées. (L’extension peut ne pas s’afficher si le nom du fichier est long.)

Opération facile pour une couverture élargie (Tableau de sélection du pays)

L’écran pour sélectionner un pays que vous souhaitez trouver pendant une étape de recherche (“Tableau de sélection du pays”) se transforme en tableau pour satisfaire à la zone de couverture élargie. Sélectionnez un pays à rechercher dans le tableau.



Codes du pays

Limitation de fonctions pour des régions non enregistrées sur le disque

Pour les régions non enregistrées sur le disque, les fonctions peuvent être utilisées de la manière suivante :

Affichage de la carte

- Les cartes avec des échelles entre 25 m et 200 m ne peuvent pas être affichées. (Si l’échelle a été réglée entre 25 m et 200 m, elle passe automatiquement à 500 m.)
- Lorsque vous entrez dans une région non enregistrée sur le disque en mode **Petite flèche**, **RUES / Carte** ou **3 D**, l’affichage passe automatiquement à **Mode carte**. (Lorsque le véhicule entre à nouveau dans une région enregistrée sur le disque, l’affichage repasse en mode carte précédent sauf pour **3 D**.)

Recherche de destination

- Vous ne pouvez pas rechercher de destination dans une région non enregistrée sur le disque au moyen de **Recherche par adresse**, **Adresse utile**, **Recherche à proximité** ou **Code postal**.
- Si vous ne pouvez effectuer une recherche dans un pays sélectionné en cours, le système peut commuter de force vers un écran de sélection de pays.
- La fonction **Autoroute** couvre toutes les régions, sans tenir compte du disque sur lequel les informations sont enregistrées.

- Si une **Recherche à proximité** est effectuée à la limite d’une région non enregistrée sur le disque, le système ne sélectionnera pas forcément le repère le plus proche. (La recherche sera uniquement effectuée dans la plage de régions enregistrées sur le disque.)

Guidage

- Lorsque votre véhicule se rapproche d’une région non enregistrée sur le disque, vous en serez informé trois fois : lorsque vous êtes à 20 km (12 miles), 10 km (6 miles) et 5 km (3 miles) de la région non enregistrée sur le disque. Lorsque votre véhicule entre dans la région non enregistrée, un avertissement est émis.
- Dans les régions non enregistrées sur le disque, seul le guidage vers la destination est fourni. Aucun autre guidage n’est donné.
- Si le calcul d’itinéraire est effectué dans une région non enregistrée sur le disque, l’itinéraire peut ne pas être réglé à partir des rues dans lesquelles vous roulez actuellement. De plus, si vous réglez la destination dans une région non enregistrée sur le disque, le système peut ne pas pouvoir régler l’itinéraire jusqu’à la destination.
- Si le véhicule dévie de l’itinéraire réglé et entre dans une région non enregistrée sur le disque, la fonction de recalcul automatique ne fonctionnera pas.
- Même si “**Gros-plan d’intersection**” est sur “**Oui**”, l’affichage ne passe pas à une carte agrandie de l’intersection.
- Même si vous conduisez sur une autoroute, les informations sur la voie, les numéros de sorties et les panneaux d’autoroute ne s’afficheront pas.

Informations sur l’itinéraire

- Si l’itinéraire défini passe par une région non enregistrée sur le disque, le profil d’itinéraire de cette région ne s’affichera pas. (Si l’itinéraire défini passe par une région non enregistrée sur le disque et une région enregistrée sur le disque, seul le profil d’itinéraire de la région enregistrée sur le disque apparaîtra.)

Points renouvelés par cette mise à niveau

- Le défilement d'itinéraire pour une région non enregistrée sur le disque n'est possible que lorsque l'échelle de la carte est supérieure ou égale à 500 m.

Autres limitations de fonction

Mode mémoire

- Seules les données de régions enregistrées sur le disque peuvent être mémorisées. (Les données de régions non enregistrées sur le disque ne peuvent pas être mémorisées.)
- Si le véhicule entre dans une région non enregistrée sur le disque, la préparation du mode mémoire navi devra être répétée lorsque le véhicule retourne dans une région enregistrée sur le disque. (La préparation du mode mémoire navi démarre à partir du point où le véhicule est retourné dans la région enregistrée sur le disque.)

Zone à éviter

Une région non enregistrée sur le disque ne peut pas être réglée en tant que Zone à éviter.

- Une **Zone à éviter** réglée peut être supprimée lorsque le logiciel est mis à jour. Si tel est le cas, le système essaie de récupérer automatiquement les informations supprimées, mais seules les données des régions enregistrées sur le disque sont récupérables. Pour les données irrécupérables, un procédé de récupération démarre lorsque vous réglez un autre disque.

Processus de récupération pour la mémoire navi et zone à éviter

La zone enregistrée peut être effacée dans les cas suivants :

- Le fil conducteur jaune du système de navigation ou la batterie du véhicule est débranché(e).
- Le bouton **RESET** est pressé.

- Le logiciel de navigation est mis à jour.
 - Dans ces circonstances, le système essaie automatiquement de récupérer les informations effacées, mais les données ne peuvent être récupérées que pour les régions enregistrées sur le disque. Pour les éléments n'ayant pu être récupérés, un processus de récupération commencera lorsque vous réglerez un autre disque.

Touche de l'écran tactile gris clair



Cette fonction n'est pas disponible en mode mémoire navi ou bien la fonction n'est pas disponible pour les régions non enregistrées sur le disque.

En effleurant cette touche, vous activez un message indiquant que la fonction n'est pas disponible.

En mode mémoire navi et/ou lorsque vous traversez une zone qui n'est pas enregistrée sur le disque, la sélection de l'échelle est limitée.

Messages et comment y répondre

Les messages suivants sont ajoutés à ceux de AVIC-X1R (CNDV-50MT) :

Message	Quand	Que faire
Cette zone ne comporte aucun PDI du type sélectionné	Recherche à proximité ne peut pas être réalisée parce que le lieu recherché est dans une région non enregistrée sur le DVD de cartes.	Remettez en place le disque DVD de la carte et réalisez de nouveau Recherche à proximité .
Ce pays n'est pas disponible sur le disque. Insérez le disque adéquat	Quand des pays non enregistrés sur le disque DVD de la carte sont inclus dans la recherche.	Réglez la destination ou points de passage dans les pays enregistrés sur le disque DVD de la carte ou remplacez le disque DVD de la carte pour recommencer la recherche.
Echec établissement profil itinéraire.	Impossible de générer le profil d'itinéraire parce que l'itinéraire passe par des zones ne se trouvant pas sur le disque DVD de la carte.	Insérez le disque DVD de la carte et réessayez.
Impossible d'enregistrer les données d'itinéraire. Insérez le disque de la carte de la position actuelle.	Les zones à régler comme [Carte en mémoire] sont les "zones ne se trouvant pas sur le disque DVD de la carte".	<ul style="list-style-type: none">Réglez la zone mémoire devant être définie sur des "zones se trouvant sur le disque DVD de la carte".Insérez le disque DVD de la carte contenant cette région.
•Réduire •Agrandir	En mode mémoire navi, si le disque DVD de la carte est inséré sans changer d'échelle (uniquement lorsque le point est enregistré sur le disque DVD de la carte).	L'échelle retourne automatiquement à celle qui a été définie sur le mode de navigation DVD avant le passage au mode mémoire navi.
• Pas de données carte dispo sur cette échelle. Augment. d'échelle. • Pas de données carte dispo sur cette échelle. Dimin. d'échelle.	Lorsque l'échelle qui a été précédemment affichée ne peut pas être affichée pour l'une des raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none">Le disque a été éjecté et le système est passé au mode mémoire navi.En mode mémoire navi, la carte a été parcourue hors de la zone en mémoire. Ou le véhicule est sorti de la zone en mémoire.La carte a défilé vers des zones ne se trouvant pas sur le disque DVD de la carte. Ou le véhicule s'est déplacé vers une région non enregistrée.La carte est défilée à partir de zones non enregistrées vers des zones mémorisées. Ou le véhicule s'est déplacé à partir de zones non enregistrées vers des zones mémorisées.	Si l'échelle souhaitée ne peut pas être sélectionnée, insérez le disque DVD de la carte qui contient cette zone et changez l'échelle.



Message	Quand	Que faire
Echec processus accès mémoire. Navigation sur base de la mémoire impossible.	Échec de récupération de la zone mémorisée parce que le disque n'a pas pu être lu pour une raison ou une autre, ce qui entraîne une suppression de la mémoire.	<ul style="list-style-type: none">Nettoyez le disque.Nettoyez le lecteur de DVD.Consultez le revendeur local Pioneer si ce message persiste.
Fonction indisponible avec le disque carto actuel	La position actuelle est dans des "zones ne se trouvant pas sur le disque DVD de la carte" et vous avez essayé de zoomer jusqu'à l'échelle 500 m ou plus.	Zoomez une nouvelle fois après avoir déplacé le véhicule dans une zone enregistrée sur le disque DVD de la carte. Ou remplacez le disque DVD de la carte et essayez de zoomer à nouveau.

Instructions pour la mise à jour

Ce programme s'installe sur le système de navigation à l'aide du disque d'application.

Quand vous installez le programme, vous exécutez les opérations suivantes. Lorsque toutes les procédures d'installation sont terminées, vous pouvez utiliser le système de navigation. Les images d'écran utilisées dans cette section utilisent AVIC-X1R en exemple.

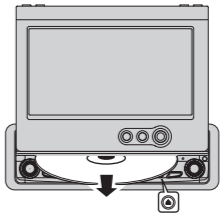
⚠ ATTENTION

Vous ne pouvez pas revenir à la version précédente (avant mise à niveau) de l'application après avoir terminé la mise à niveau. Par ailleurs, les disques de carte précédemment utilisés ne peuvent pas être utilisés. À la place, utilisez les DVD CNDV-100MT comme nouveaux disques de carte.

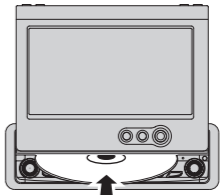
1 Stationnez votre véhicule en lieu sûr.

Laissez le moteur tourner et vérifiez que le frein à main est serré.

2 Appuyez sur le bouton EJECT pour retirer le disque actuel.

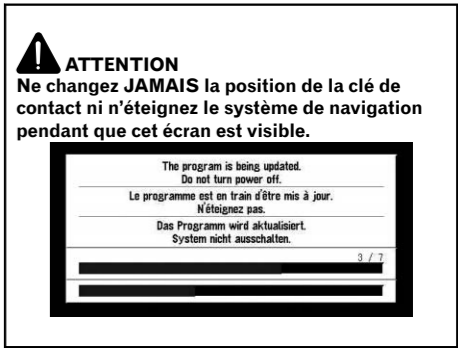


3 Insérez le nouveau disque DVD de la carte Pioneer dans la fente appropriée.

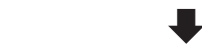


Quand le programme mis à jour a été trouvé, l'installation du programme démarre immédiatement.

- Si vous ne pouvez pas insérer un disque complètement ou si un disque inséré n'est pas reconnu, vérifiez que le côté étiquette du disque est tourné vers le haut. Appuyez sur le bouton **EJECT** pour éjecter le disque et vérifiez si le disque est endommagé avant de l'insérer à nouveau.



Lorsque l'installation est achevée, l'affichage de démarrage apparaît.



- En mettant à niveau AVIC-X1 ou AVIC-X1BT avec ces disques, le même écran apparaît.
- En mettant à niveau d'autres modèles avec ces disques, l'affichage d'ouverture suivant apparaît.

Instructions pour la mise à jour



4 Appuyez sur le bouton NAVI/AV pour changer l'écran de navigation.

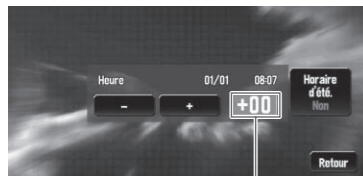
Patiencez le temps que le système de navigation soit prêt.

5 Vérifiez les détails du message d'avertissement et touchez [OK].

La carte des environs est affichée. Vous pouvez utiliser le système de navigation en effleurant les touches affichées sur l'écran comme d'habitude.

Lorsque vous mettez à niveau AVIC-X1, procédez comme suit.

6 Pour régler le décalage horaire, touchez [+] ou [-].



Décalage horaire

Le décalage horaire entre l'heure réglée à l'origine sur ce système de navigation (heure de l'Europe centrale) et celle correspondant à la position actuelle de votre véhicule est affichée. Si nécessaire, réglez le décalage horaire. Toucher [+] ou [-] vous permet d'augmenter le décalage horaire par pas d'une heure. Le décalage horaire peut varier de **+3** à **-3** heures.

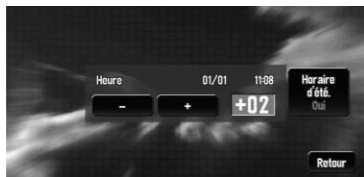


7 Au besoin, réglez l'heure d'été.

Le réglage de l'heure d'été est désactivé par défaut. Touchez [**Horaire d'été.**] pour modifier le réglage si vous êtes passé à l'heure d'été.



8 Pour terminer le réglage, touchez [Retour].



La carte des environs apparaît.